

**Département des Côtes d'Armor**  
**Arrondissement de Lannion**  
**Canton de Plestin les Grèves**  
**Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

**SEANCE DU 30.07.2015**

Date de la convocation : 22/07/2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Date d'affichage : 11.08.2015

L'an deux mil quinze et le trente et un du mois de juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, JACOB Daniel, PAILLER Bérangère, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian et CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absents : Jean-Michel LANDOUAR, excusé, qui a donné procuration à Daniel JACOB,  
Douja COSQUER, excusée, qui a donné procuration à Jeanne LE GRAND,  
Lionel THUAL, excusé, qui a donné procuration à Joël LE JEUNE,  
Valérie ALLAIN, excusée, qui a donné procuration à Alain FLAGEUL,  
Vincent CADREN, excusé, qui a donné procuration à Patrick JORAND,  
Dominique MADEC, excusée.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : Alain FLAGEUL.

**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – VALIDATION DE LA  
CARTOGRAPHIE - APPROBATION**

La disposition 8A-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 prévoit que les communes élaborant ou révisant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser l'inventaire des zones humides dans le cadre de l'état initial de l'environnement et de l'incorporer aux documents graphiques dans des zones suffisamment protectrices.

Sur la commune de Trédrez-Locquémeau, l'inventaire de terrain a été réalisé par le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève.

Il a été basé sur un travail à l'échelle communale, selon une démarche associant les élus, les exploitants agricoles et la population au sein d'un « groupe communal milieux aquatiques » rassemblé le 08/11/2013.

L'inventaire comprend une phase de travail à l'échelle des exploitations agricoles, durant laquelle l'ensemble des exploitants présents sur la commune a été rencontré, puis une phase de travail à l'échelle hydrographique, durant laquelle la prospection de la commune a été finalisée par un parcours systématique d'inventaire autour du réseau hydrographique. Les phases terrains se sont déroulées du 18/12/2013 au 01/10/2014.

Après présentation de l'inventaire au groupe communal « milieux aquatiques » le 12/02/2015, la cartographie des zones humides et des cours d'eau a été affichée en mairie pour une période de 2 mois, du 01/03/2015 au 30/04/2015. La population a été invitée à en prendre connaissance par voie de presse et via le site internet de la commune et à faire part de ses réclamations dans un cahier de doléances prévu à cet effet. Celles-ci ont été traitées par le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève, préalablement à la validation de la cartographie en cette séance du Conseil Municipal, le 30/07/2015.

L'inventaire des zones humides et cours d'eau est maintenant finalisé. Après la validation de cet inventaire par le Conseil municipal, il devra ensuite être validé par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE « Baie de Lannion » et « Léon Trégor ».

Le Conseil Municipal de Trédrez-Locquémeau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- valide l'inventaire des zones humides sur le territoire communal,
- sollicite la validation de l'inventaire des zones humides les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE « Baie de Lannion » et « Léon Trégor »,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Joël LE JEUNE, Maire,

*Délibération rendue exécutoire par affichage  
et transmission au représentant de l'Etat le 11.08.2015*

Joël LE JEUNE, Maire,